spuq INFO

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

292
mars 2013

mot du président //

Du *blues* de l'après Sommet au *boléro* du renouvellement des conventions collectives

// JEAN-MARIE LAFORTUNE

Les lendemains de Sommet sur l'enseignement supérieur, tenu les 25 et 26 février 2013, sont doux-amers. En effet, d'une part, la majorité des orientations que nous portions, à savoir la création sous la forme d'une loi-cadre d'une charte nationale de l'université québécoise rappelant notamment les missions universitaires fondamentales, la (re)création d'un Conseil national des universités, dont les mandats s'ancreront dans une perspective de collaboration des communautés universitaires qui se substituera à la coûteuse concurrence que se livrent depuis une décennie les directions d'établissement, la révision de la formule de financement, qui pénalise l'UQAM et les autres constituantes du réseau de l'Université du Québec, ainsi que le financement pour l'embauche de personnel académique, dont 1 000 nouvelles professeures, nouveaux professeurs d'ici cinq ans, sont maintenant au programme officiel des travaux qui seront conduits par les chantiers mis en place par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie (MESRST).

D'autre part, la position du SPUQ réclamant l'instauration progressive de la gratuité aux études universitaires, de concert avec nos partenaires étudiants, syndicaux et communautaires, n'a pas été entendue, bien que les mesures annoncées par le gouvernement permettront de maintenir la part du financement provenant des étudiants par le biais des droits de scolarité sous la barre des 13 % du financement régulier des universités. D'aucuns perçoivent ce compromis comme un gain, considérant que c'est la perspective de l'endettement qui éloigne certains segments de la population de la poursuite d'études universitaires. Une chose est sûre, il faudra s'assurer de contrer toute hausse corrélative des frais institutionnels obligatoires et des frais afférents, voire de les réduire et de les uniformiser pour éviter qu'ils ne contribuent au financement inégal des établissements. ▸ p.2

SOMMAIRE //

- MOT DU PRÉSIDENT – DU *BLUES* DE L'APRÈS SOMMET AU *BOLÉRO* DU RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS COLLECTIVES jean-marie lafortune ▸1
- L'IMPACT DES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES D'APPRENTRISSAGE SUR LA TÂCHE PROFESSORALE frédéric fournier, pierre lebuis, ▸3
- QUATORZE COURTES RÉFLEXIONS EN SIX TABLEAUX APRÈS LE SOMMET SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR pierre jasmin ▸8
- GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT ET LA PÉRENNITÉ DU RRUQ - DES CONSTATS ALARMANTS marc chabot ▸10
- ÉTALEMENT DES EMBAUCHES PAR L'ANCIEN RECTEUR : ILLÉGAL SUR TOUTE LA LIGNE alain brouillard ▸12
- BOURSES D'ÉTUDES DU SPUQ 2012-2013 ▸13
- ARRIVÉES ET DÉPARTS ▸14
- DÉCÈS DE JEAN DESNOYERS livain breau ▸14
- JEAN-MARIE FECTEAU (1949-2012) martin petitclerc ▸15

L'IMPACT DES ENVIRONNEMENTS NUMÉRIQUES D'APPRENTISSAGE SUR LA TÂCHE PROFESSORALE // ▸3

du *blues* de l'après Sommet au *boléro* du renouvellement des conventions collectives//

Par ailleurs, les enjeux spécifiques de la recherche-création, que nous avons soulevés dans le cadre des rencontres thématiques portant notamment sur le rehaussement des subventions allouées dans toutes les disciplines, la prise en compte des frais indirects dans le versement des fonds et la protection de la liberté académique et scientifique mise à mal par la recherche commanditée par le secteur privé ou ciblée par les ministères et les organismes gouvernementaux, feront l'objet de discussions lors des assises sur la recherche qui se dérouleront au mois d'avril prochain. Nous devrons là encore faire valoir nos revendications.

Vers le renouvellement des conventions collectives

Sur un autre registre, nous nous sommes engagés depuis l'automne dernier dans la démarche menant au renouvellement des conventions collectives des professeures, professeurs et maîtres de langue, qui arrivent à échéance le 31 mai 2013 (voir *SPUQ-Négo*, vol. 4 nº 1). Les rencontres avec divers groupes de collègues (déléguées, délégués syndicaux, directions départementales, directions de programmes, directions d'unités interfacultaires, responsables de stages, etc.) se poursuivent en parallèle avec les débats tenus en conseil syndical autour d'enjeux précis. Ainsi, le 22 février 2013, une centaine de personnes participaient au débat portant sur l'articulation entre le plan annuel de travail, l'évaluation, l'acquisition de la permanence et l'obtention de la promotion (voir *SPUQ-Négo*, vol. 4, nº 2). De même, le 14 mars 2013, vous êtes conviés au débat portant sur l'impact des environnements numériques d'apprentissage sur la tâche professorale (voir le texte de Frédéric Fournier et al. dans le présent numéro du *SPUQ-Info*). Enfin, un débat axé sur l'amélioration de la conciliation du travail et de la vie familiale et personnelle aura lieu le 11 avril prochain.

Nous vous rappelons qu'à votre invitation, des membres du Comité exécutif peuvent se joindre à des moments précis de vos assemblées départementales pour recueillir vos préoccupations et pistes de solution en regard des problèmes rencontrés dans l'exercice de vos fonctions. À ce jour, une dizaine de rencontres de ce type se sont déjà déroulées et plusieurs autres sont déjà au calendrier.

Enfin, prenez note que notre Assemblée générale statutaire se déroulera le jeudi 25 avril 2013. À cette occasion, nous tiendrons des élections pour désigner les membres du Comité exécutif ainsi que du Conseil exécutif du SPUQ et pour combler plusieurs postes de représentants professoraux dans les instances de l'UQAM, dont deux postes au Conseil d'administration et trois postes à la Sous-commission des ressources. □

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU SPUQ

Jeudi, 25 avril 2013, à 12 h 30

Dîner sur place
Salle A-M050, Pavillon Hubert-Aquin

400, rue Sainte-Catherine Est

BULLETIN DE LIAISON DU SPUQ

SPUQ-INFO, UQAM
BUREAU A-R050
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014
COURRIEL : spuq@uqam.ca

SITE INTERNET :
http://www.spuq.uqam.ca

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO//
Alain Brouillard
Marc Chabot
Frédéric Fournier
Pierre Jasmin
Jean-Marie Lafortune
Pierre Lebuis
Louis Martin

CONSEIL SYNDICAL

JEUDI 14 MARS
12 h 30, A-M050
PAVILLON HUBERT-AQUIN

L'impact des environnements numériques d'apprentissage sur la tâche professorale

// FRÉDÉRIC FOURNIER, Département de didactique, PIERRE LEBUIS, 2e vice-président du SPUQ, avec la collaboration de SIMON COLLIN, Département de didactique des langues, de MAGDA FUSARO, Département de management et technologie et de STÉPHANE VILLENEUVE, Département de didactique

Au fil des années, imprimés, radio, téléphone, audiovisuel ont été largement utilisés à des fins éducatives. Succédant à ces médias, les technologies de l'information et de la communication (TIC), en raison de leur polyvalence, ont été rapidement mises à contribution pour la création et la diffusion de contenus pédagogiques et sont devenues des incontournables.

L'expression « environnement numérique d'apprentissage » (ENA) fait référence à un ensemble d'applications informatiques permettant de rendre disponibles en ligne des contenus pédagogiques dans un environnement fermé. À l'UQAM, nous pouvons mentionner à titre d'exemple Moodle, auquel sont venues se greffer d'autres applications (ex. Panopto, Adobe Connect). Nous pouvons utiliser ces environnements pour donner accès à distance aux étudiantes et étudiants à certains contenus pédagogiques, pour déposer des travaux et les évaluer ou pour participer à des activités collaboratives (ex. forums de discussions, wikis).

De ce fait, l'utilisation des ENA contribue à développer de nouvelles pratiques pédagogiques. En utilisant Moodle, nous faisons d'ores et déjà, peut-être sans le savoir, de l'enseignement en présentiel enrichi ou augmenté (voir les définitions à la page 5). Mais au-delà du présentiel, les ENA peuvent servir de support à la formation à distance (FAD) ou encore à la formation hybride, qui combine à des degrés divers le présentiel et la formation à distance. Ces modes d'enseignement font déjà partie intégrante de certains programmes de formation et sont en forte croissance, que ce soit pour le secondaire, le collégial ou au niveau universitaire (voir notamment le portrait de la situation de la formation à distance au Québec : http://benhur.teluq.uquebec.ca/~carrefou/textes/portrait_inscriptions_fad_2009.pdf).

Dépendamment des modalités d'utilisation, la flexibilité offerte par la formation hybride et la formation à distance entraîne des avantages importants pour les personnes qui y ont recours. Ces dernières peuvent ainsi s'affranchir, à divers degrés, de certaines contraintes liées au temps et à l'espace : présence sur le campus réduite ou non nécessaire tout en maintenant des interactions avec les autres étudiantes, étudiants et l'enseignante, l'enseignant; possibilité de suivre les cours à n'importe quel moment; possibilité de commencer un cours sans la contrainte liée au nombre d'inscriptions au dit cours.

Cependant, ces nouvelles pratiques suscitent des interrogations : quelles approches pédagogiques doivent être privilégiées ? Quels sont les effets sur les étudiantes et les étudiants, notamment sur le plan de leurs apprentissages ? Quels sont leurs impacts sur la tâche professorale ? Un comité du SPUQ[1] a commencé à se pencher sur ces questions; deux rencontres ont été tenues jusqu'à maintenant. Le présent texte, sans vouloir être exhaustif, en reprend certains éléments et veut mettre en exergue quelques réflexions sur ces nouvelles pratiques et leurs enjeux de manière à alimenter le **débat qui se tiendra dans le cadre du Conseil syndical du SPUQ le jeudi 14 mars 2013**.

I. Quelques repères historiques pour saisir la situation à l'UQAM

Depuis de nombreuses années, nous assistons à une augmentation de l'utilisation des TIC pour les différentes facettes du travail professoral, notamment sur le plan de l'enseignement. Le soutien offert par les services de l'université dans le déploiement et l'utilisation de ces technologies ne s'est toutefois pas appuyé sur un plan d'ensemble articulé autour d'une politique institutionnelle en la matière.

Dans les faits, diverses initiatives ont été soutenues par des programmes ponctuels ou grâce à des projets de développement ou de recherche pilotés par des individus ou des groupes de professeures et professeurs. Un Comité institutionnel des plates-formes d'apprentissage a aussi été mis sur pied; on lui doit notamment la proposition de remplacer WebCT par Moodle. Ce Comité a reçu un nouveau mandat en 2009 et est devenu le Comité institutionnel sur les environnements numériques d'apprentissage (CIENA).

Une enquête sur l'ajustement aux TIC

En décembre 2002, François Bédard et Martine Geronimi présentaient un rapport à la suite d'une enquête menée au printemps 2002 auprès de 200 professeures, professeurs et personnes chargées de cours, dans le cadre d'une recherche menée par une équipe du LabTIC portant sur l'ajustement aux TIC, afin de connaître « *les perceptions et les attitudes* [...] *en regard des TIC dans l'enseignement et la recherche universitaires* », « *les compétences en regard des TIC* », « *les comportements envisagés en regard des TIC* » dans un avenir rapproché (trois ans) et « *les attentes face aux orientations stratégiques que l'UQAM devrait favoriser* » (cf. *L'ajustement aux technologies de l'information et de la communication : stratégies émergeant des attitudes et des comportements des enseignantes et des enseignants universitaires*, 12 décembre 2002, p. 3).

Sans revenir sur l'ensemble des données, il est intéressant de noter que les réponses à une série de questions ouvertes ont permis

1. Les membres du Comité du SPUQ sur l'impact des environnements numériques d'apprentissage sur la tâche professorale sont François Bédard, Henri Boudreault, Simon Collin, Frédéric Fournier, Magda Fusaro, Pierre-Léonard Harvey, Christel Keller-Segovia, Pierre Lebuis et Stéphane Villeneuve.

de faire ressortir des recommandations et des revendications adressées à la direction de l'UQAM, notamment en matière d'assistance technopédagogique, d'accessibilité aux ressources matérielles, d'information sur les TIC, de la nécessité d'une formation personnalisée et de la reconnaissance professionnelle (p. 19-21). Les chercheurs relevaient aussi des préoccupations qui demeurent d'une grande actualité, comme celle de « *trouver un équilibre possible entre le tout informatique et la relation traditionnelle face à face* » ou encore la crainte « *de l'absentéisme en classe par l'utilisation de plate-forme d'apprentissage* » (p. 21). Devant « *l'accélération de la mise en ligne des cours sur le Web* », ils notaient « *deux types de réactions : d'une part les tenants du " retard à combler " (vision d'accélération de la mise à niveau de l'UQAM) et, d'autre part, les tenants du " oui, mais "* » (p. 22).

Quelques années plus tard, portant un regard rétrospectif sur ce qui s'est ainsi fait au fil des ans, un document de consultation préparé par le vice-rectorat à la Vie académique et présenté à la Commission des études en octobre 2010 indiquait qu'il s'agissait « *de projets menés dans une relative discontinuité de moyens, dans un cadre institutionnel discret, sans l'aide de stratégies de valorisation, et à partir de fonds occasionnels plus ou moins stables* » et qu'il fallait « *se doter d'un dispositif institutionnel stratégique affirmé par l'élaboration d'une politique d'intégration des ressources d'apprentissage en ligne* » (cf. *Orientations pour la formulation d'une politique d'intégration des ressources d'apprentissage en ligne*, 5 octobre 2010, p. 3).

Vers une politique institutionnelle

Cet intérêt pour un « *dispositif institutionnel* » est à situer dans un contexte où s'entremêlaient les débats sur la question de l'intégration de la TÉLUQ à l'UQAM et la mise en place, dans le cadre du *Plan stratégique 2009-2014* adopté par le Conseil d'administration en juin 2009, d'un « *chantier pour définir, développer et documenter les besoins en technopédagogie et mettre en œuvre une pratique de médiatisation adaptée aux besoins facultaires pouvant être déployée en mode synchrone ou asynchrone dans un continuum allant de l'utilisation campus, en passant par le cours hybride jusqu'au cours entièrement à distance* ».

Sur cette toile de fond, la Commission des études avait demandé en janvier 2010 au vice-recteur à la Vie académique « *d'élaborer un document d'orientation institutionnelle sur la formation à distance, en consultation avec l'ensemble de la communauté de l'UQAM d'ici avril 2010* ». Finalement, ce n'est qu'à l'automne 2010 que la Commission a été saisie d'un document de consultation portant sur les *Orientations pour la formulation d'une politique d'intégration des ressources d'apprentissage en ligne*. La consultation s'est menée dans les facultés et c'est le Comité de direction du vice-rectorat, réunissant les doyennes et doyens de faculté, qui a émis un avis présenté à la Commission des études de décembre 2010.

Cet avis s'en tenait à des commentaires généraux et ne se prononçait pas explicitement sur les quatorze (14) « *orientations académiques concernant la formation en ligne* » présentées dans le document de consultation; ces orientations abordaient entre autres la nécessité de respecter les objectifs de programmes où la formation en ligne est insérée (orientation 1), les objectifs propres de la formation en ligne (orientation 2), le partage des responsabilités entre les instances académiques (comités de programmes, départements, conseils académiques facultaires, Commission des études) (orientation 8), l'enjeu de la supervision d'un cours en ligne (orientation 13), etc. Rien non plus n'est dit des trois « *orientations concernant le personnel enseignant pour la formation en ligne* » abordées dans le document de consultation : 1) l'implication des enseignantes et des enseignants, 2) les conditions de travail, 3) les droits d'auteur et le recours à une licence d'utilisation.

Le Comité de direction du vice-rectorat demandait au CIENA de dresser « *un état des lieux caractérisant l'importance du dossier* » et recommandait à la Commission des études « *de demander au vice-recteur académique de préparer* [...] *un plan institutionnel sur les ENA, plutôt que faire un projet plus formel de politique sur la formation en ligne* ».

Un plan d'action en lieu et place d'une politique institutionnelle

En suivi des travaux du CIENA, un document a été préparé par Danielle Laberge en collaboration avec des représentants du Service de l'audiovisuel (SAV) et du Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL) : *Les environnements numériques d'apprentissage à l'UQAM. État de la situation et hypothèses pour un plan d'action* (février 2011). Ce document, qui dressait un état des lieux concernant plusieurs dimensions des ENA à l'UQAM, se terminait par des pistes de réflexion portant sur les principes de développement et les conditions du déploiement des ENA et soulevait une série de questions pour un plan d'action.

Toutefois, sans être invitée à revenir sur ces pistes de réflexion et sur ces questions, la Commission des études était appelée à adopter en juin 2011 un *Plan d'action institutionnel pour le développement des ENA* structuré en six (6) volets :

1. Mise sur pied d'une structure de concertation
2. Mobilisation accrue du CEFRES en matière d'ENA
3. Réalisations de projets pilotes (création d'un comité interfacultaire)
4. Lancement d'un projet de recherche sur les ENA en milieu universitaire (formation d'un groupe de recherche)
5. Soutien à l'enseignement (formation d'un groupe de travail)
6. Bilan d'activités en deux phases, un rapport d'étape, en décembre 2011, et un bilan des réalisations, en mai 2012.

Le rapport d'étape présenté à la Commission des études en décembre 2011, en l'absence de toute initiative importante depuis l'adoption du plan d'action, s'en tient à un rappel du plan et à une annonce de ce qui sera amorcé. Finalement, le bilan des réalisations annoncé pour mai 2012 s'avère être un rapport d'étape sous forme de « *suivi sur le plan d'action institutionnel* » présenté à la Commission des études en décembre 2012; un premier tableau donne un aperçu de l'état d'avancement des projets pilotes ENA, dont plusieurs sont encore en phase initiale, alors qu'un deuxième tableau fait la liste des projets FODAR de l'UQAM touchant les ENA.

Ainsi, près de deux ans après l'adoption du plan d'action institutionnel, très peu de projets sont en cours et aucune vision d'ensemble n'est disponible, conséquence sans doute du choix de multiplier les volets du plan d'action au lieu de s'engager dans l'élaboration d'une politique institutionnelle sur la base des orientations dégagées en octobre 2010 et des principes réitérés par le CIENA. En fait, nous sommes encore dans un contexte « *de projets menés dans une relative discontinuité de moyens, dans un cadre institutionnel discret, sans l'aide de stratégies de valorisation, et à partir de fonds occasionnels plus ou moins stables* », situation qui était pourtant déplorée au regard des années antérieures quand la direction a voulu engager la collectivité de l'UQAM dans un chantier spécifique concernant les ENA à la suite de l'adoption du *Plan stratégique 2009-2014*.

2. Terminologie et diversité d'approches dans l'utilisation des ENA

Cela dit, l'arrivée des ENA a permis de diversifier les pratiques d'enseignement. Nous entendons ainsi parler de *e-learning*, de *Formation ouverte et à distance* (FOAD), de formation enrichie, hybride, d'apprentissage individuel ou collectif. Pour nous retrouver dans cette terminologie, nous devons tout d'abord déterminer les conditions dans lesquelles se donne la formation en ce qui concerne le temps, le lieu, le degré d'autonomie de l'apprenant et le rôle du personnel enseignant.

Une formation est dite *synchrone* lorsque les différents intervenants ont des contacts simultanés et peuvent donc interagir en temps réel. Cela peut se passer en présentiel (même lieu), mais aussi en distanciel (lieux différents) grâce à l'utilisation par exemple de la vidéoconférence ou de la messagerie instantanée. À l'inverse, dans le mode *asynchrone*, il existe un délai entre les interventions des participantes, participants; les outils technologiques que nous y retrouvons traditionnellement peuvent être le courriel ou encore les forums de discussion. Un cours peut évidemment combiner ces différents modes et comporter certaines phases en présence ou à distance, mais aussi se dérouler de façon synchrone ou asynchrone. Il s'agira alors d'un dispositif dit *hybride*. Le tableau ci-contre nous montre un exemple de la diversité de formules que nous pouvons retrouver.

L'apprentissage en ligne (AEL) est une forme d'apprentissage basée sur l'utilisation des technologies, permettant l'accès à des activités de formation diffusées par l'intermédiaire d'Internet, d'un intranet ou d'un autre média électronique. L'apprentissage en ligne peut être utilisé en formation à distance et peut également servir comme soutien à l'apprentissage dans la formation en présentiel (selon la *Politique de la formation à distance*, Université Laval).

La formation à distance (FAD) est un mode de formation qui permet à une étudiante, un étudiant d'apprendre seul ou en situation de collaboration, avec du matériel didactique approprié. Différents moyens de communication peuvent être utilisés et le soutien se fait à distance à l'aide de personnes-ressources. Cette formation se fait avec un minimum de contraintes d'horaire et de déplacement. C'est le modèle utilisé par la TÉLUQ.

TYPES DE DISPOSITIFS EN FORMATION OUVERTE ET À DISTANCE (FOAD)

LE PRÉSENTIEL ENRICHI

Désigne l'utilisation en classe par la formatrice, le formateur ou les apprenantes, les apprenants d'outils ou de ressources multimédias comme des présentations électroniques, des ressources textuelles, des graphiques, fichiers audio et vidéo, mais aussi des outils de communication par visioconférence.

LE PRÉSENTIEL AUGMENTÉ (OU AMÉLIORÉ)

Renvoie à la mise à disposition de ressources, en amont ou en aval, du cours en présentiel. Par exemple : le plan du cours, un résumé, une bibliographie ou une sitographie des ressources utilisées pendant le cours. Le présentiel augmenté peut aussi donner lieu à des interactions spécifiques entre formatrices, formateurs et apprenantes, apprenants : demande de renseignements, correction de devoirs, etc.

LE PRÉSENTIEL ALLÉGÉ

Désigne un dispositif mixte dans lequel l'essentiel de la formation se réalise en présentiel, mais où certaines activités sont remplacées intégralement par des activités en autoformation, des exposés magistraux, du travail individuel ou collaboratif, assistés par un tutorat à distance. Contrairement aux précédents dispositifs, les temps à distance correspondent vraiment à un temps d'apprentissage encadré par l'enseignante, l'enseignant.

LE PRÉSENTIEL RÉDUIT

Désigne un dispositif où l'essentiel de la formation est à distance et où il ne demeure que quelques séances de regroupement en présentiel. La structuration des ressources et la scénarisation d'activités sont très importantes. L'enseignante, l'enseignant intervient un peu en présentiel, mais surtout à distance pour donner des explications, orienter et évaluer le travail, motiver les apprenantes, les apprenants.

LE PRÉSENTIEL INEXISTANT (FORMATION À DISTANCE)

Renvoie à un dispositif entièrement à distance qui prévoit l'accès aux ressources avec un tutorat synchrone ou asynchrone.

D'après http://www.supportsfoad.com/typologie_dispositifs/

Un autre aspect à prendre en considération concerne le degré d'autonomie de l'apprenante, de l'apprenant : peut-il commencer et terminer sa formation quand il le désire ? Peut-il suivre son propre cheminement ? C'est l'idée même de la formation ouverte à distance (FOAD), définie comme « *une liberté d'accès aux ressources pédagogiques mises à disposition de l'apprenant, sans aucune restriction, à savoir : absence de conditions d'admission, itinéraire et rythme de formation choisis par l'apprenant selon sa disponibilité* » (*Glossaire des termes de technologie éducative*, Paris, UNESCO, 1987). Finalement la place de l'enseignante, l'enseignant et de la, du technopédagogue est primordiale puisqu'ils déterminent le contenu, mais aussi le type d'interactions entre les apprenantes, apprenants et l'enseignante, l'enseignant.

3. De nombeux enjeux

Le rapport au savoir

Un des enjeux majeurs liés à l'utilisation des ENA réside dans le rapport au savoir. Dans le cas de la formation à distance et de la formation hybride, l'enseignante, l'enseignant qui auparavant avait un rôle central dans le processus de formation est aujourd'hui plus en retrait. Pour schématiser, sa tâche n'est plus d'enseigner à proprement parler, mais plutôt de soutenir à distance la démarche d'apprentissage et l'appropriation des contenus. Ce rôle de support peut être attribué à une personne qui n'a pas participé à la création du cours (professeure, professeur; personne chargée de cours; tutrice, tuteur). L'étudiante, l'étudiant se retrouve pour sa part dans un processus d'autoapprentissage, exigeant un certain degré d'autonomie. Les modèles pédagogiques retenus doivent donc être adaptés aux contenus pédagogiques ainsi qu'au profil des étudiantes, étudiants. Une formation des différents acteurs s'avère nécessaire pour repenser leurs méthodes pédagogiques.

Enjeux institutionnels

Comme nous avons pu le voir précédemment, il existe une grande diversité d'approches dans l'utilisation des ENA. Au niveau institutionnel, cela se traduit par différents modèles de fonctionnement. Nous pouvons citer trois exemples de modèles. Tout d'abord, celui de la TELUQ où les professeures, professeurs élaborent le contenu des cours, qui sont ensuite médiatisés par une équipe; les étudiantes, étudiants sont soutenus à distance par des tutrices, tuteurs, qui auront aussi en charge leur évaluation. L'Université Concordia, quant à elle, fait appel à une entreprise privée, *@Concordia*, pour la médiatisation des contenus pédagogiques. Enfin, depuis quelques années, plusieurs universités, essentiellement anglophones, ont mis en place des cours en ligne dits ouverts et massifs (*Massive Open Online Course*, MOOC en anglais) dont le contenu est entièrement libre d'accès; certains de ces cours ont pu être suivis par plusieurs dizaines de milliers d'étudiantes et étudiants en l'espace de deux ans.

À l'heure actuelle, l'UQAM n'a pas encore adopté de modèle déterminé de fonctionnement. Cela a permis au fil des années l'émergence de plusieurs initiatives, mais a laissé les personnes qui les ont développées sans réel support institutionnel ou avec un soutien minimal. Bien sûr, différents services, comme le Service de l'audiovisuel (SAV) et le Service de l'informatique et des télécommunications (SITEL) ont offert du soutien ou mis à la disposition des personnes intéressées des ressources matérielles et autres. Mais plusieurs collègues ont dû non seulement investir beaucoup de temps, mais aussi recourir à leurs propres sources de financement pour assurer la réalisation des projets qu' ils souhaitaient développer. Certains projets se sont heurtés aux limites et aux contraintes imposées par des services de l'université en raison de décisions ou d'orientations prises par ces services en lien avec des considérations financières ou technologiques au détriment de la prise en compte des aspects académiques et pédagogiques.

De par la complexité du processus de création des cours en ligne, la charge de travail et les coûts afférents sont conséquents. La reconnaissance des tâches doit tenir compte de la contribution des différents acteurs. De plus, la maîtrise technologique des ENA, aussi bien par les enseignantes, enseignants que par les étudiantes, étudiants, est essentielle, puisque les utilisateurs sont immergés dans un nouvel environnement technologique qu'ils ne maîtrisent pas forcément.

Dans le processus de création d'un cours, la phase de médiatisation, supportée à l'UQAM par le Service de l'audiovisuel, doit permettre de déterminer en collaboration avec la professeure, le professeur les activités pédagogiques et les médias à utiliser. Ce rôle détenu par le technopédagogue est primordial, puisqu'il va encadrer tout le processus de définition, puis de création des cours (analyse – planification – élaboration – implantation – contrôle). Il est donc primordial que les services pertinents (SAV et SITEL) soient supportés adéquatement pour répondre aux demandes et aux besoins.

S'il convient d'offrir un support adéquat aux initiatives impliquant des ENA et d'encourager la diversité des approches et des modèles de fonctionnement, il n'en demeure pas moins qu'il importe d'assurer une certaine cohérence institutionnelle en cette matière. La voie privilégiée jusqu'à maintenant par l'adoption d'un Plan d'action institutionnel comportant différents volets, plutôt que de s'engager dans l'élaboration d'un projet plus formel de politique sur la formation en ligne et les ENA, n'a pas permis de développer une vision d'ensemble dans un cadre intégrateur structuré autour de principes et d'orientations académiques définis par la collectivité, dont au premier chef le corps professoral. Il serait sans doute temps de remédier à cette situation, notamment en accordant au CIENA un rôle accru et un lien privilégié auprès de la Commission des études à laquelle il devrait faire rapport régulièrement au regard des mandats qu'elle lui confierait.

Tâche professorale et conditions de travail

L'identification des grands enjeux liés au renouvellement des conventions collectives (voir *SPUQ-Négo*, vol. 4, nº 1, 21 janvier 2013) a permis de soulever la question de l'enseignement en ligne et du recours accru aux ENA. En invitant des collègues à partager leurs expériences et leurs réflexions en matière d'ENA, le SPUQ entend offrir au corps professoral une occasion de se réapproprier ce dossier et d'envisager différentes pistes pour reconnaître l'impact des ENA sur la tâche professorale.

Pour une part, cela passe par l'affirmation d'un certain nombre de principes et d'orientations qui reconnaissent et garantissent entre autres la liberté universitaire, la responsabilité professorale et la protection de la propriété intellectuelle.

Pour une autre part, il s'agit de déterminer des conditions précises liées à la conception, à la production, à la prestation, à la coordination et à la révision d'un cours dispensé à distance ou dans une formule hybride. L'implication dans ce type de formation devrait être inscrite au plan annuel de travail, prise en compte dans l'aménagement

des activités d'enseignement créditées et considérée au moment de l'évaluation.

Droit d'auteur

La question du droit d'auteur peut être vue à deux niveaux. Lors de la création des cours, il faut tout d'abord s'assurer de posséder les autorisations nécessaires pour insérer les différents contenus (textes, vidéos, etc.). Cette tâche ne doit pas être négligée, même si elle peut s'avérer dans certains cas très fastidieuse.

Deuxièmement, une fois le cours réalisé, les personnes impliquées dans le développement d'un cours conservent leur droit d'auteur sur le matériel développé. Dépendamment des ententes, les professeures, les professeurs, tout en gardant leur droit d'auteur, peuvent être appelés à signer une convention de licence d'utilisation pour permettre à un établissement universitaire d'assurer la diffusion d'un cours.

L'actualisation régulière des contenus est aussi un élément à considérer, surtout dans certaines disciplines où le contenu est régulièrement renouvelé. Là aussi, il convient de préciser des conditions de révision dans le respect du droit d'auteur, notamment pour éviter que des tiers s'engagent dans la révision d'un cours sans l'accord des personnes initialement impliquées dans le développement de ce cours.

En guise de conclusion

Par la diversité des outils qu'ils offrent, les ENA ouvrent la porte à de nouvelles formules d'enseignement. La combinaison des approches et des formules pédagogiques, que ce soit à distance ou en ligne, synchrone ou asynchrone, le degré d'autonomie de l'apprenante, l'apprenant et les autres avantages qu'ils offrent en font un moyen privilégié d'offrir une plus grande accessibilité au savoir. Cependant, comme nous avons pu le voir, les enjeux sont complexes.

Devons-nous privilégier un ou plusieurs modèles de formation ? Devons-nous proposer le même cours en présentiel et à distance ? De quelles manières pouvons-nous penser la reconnaissance du travail effectué pour les cours « hybrides » ou « à distance » au sein de la tâche professorale ? Quels types de support pouvons-nous offrir aux membres de l'UQAM ?

Beaucoup de questions, auxquelles s'en ajoutent d'autres pour celles et ceux qui ne sont pas familiers avec les technologies et qui doivent développer une variété de compétences s'ils veulent s'engager dans la formation à distance ou simplement avoir recours aux ENA ! □

Pour en savoir plus : Le Réseau d'enseignement francophone à distance du Canada (REFAD) : http://www.refad.ca/;
Thot Cursus : http://cursus.edu/

PAVILLON HUBERT-AQUIN

LOCAL A-R415

Table d'hôte
Bagels
Couscous 1er mercredi de chaque mois
Micro-ondes disponibles
Heures d'ouverture :
lundi au jeudi 11 h à 15 h
Réservation : # 4728

Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal

Du lundi au jeudi, de 11 h à 15 h

Plat chaud du jour : 8,50 $
Plat chaud du jour (avec entrée ou dessert) : 9,95 $
Assiette de saumon fumé : 9,95 $
Table d'hôte (avec entrée, dessert et café rég.) : 12,50 $
Quiche avec salade : 6,95 $
Bagel au saumon fumé avec salade : 5,95 $

Couscous : 1er mercredi du mois
Couscous : 9,95 $
Couscous, thé à la menthe et dessert : 12,50 $

Pour réserver une table, composez le 4728

Salon des professeures et professeurs
Pavillon Hubert-Aquin A-R415,
1255 rue Saint-Denis

Quatorze courtes réflexions en six tableaux après le Sommet sur l'enseignement supérieur

// PIERRE JASMIN – Département de musique et artiste pour la paix (www.artistespourlapaix.org)

Comparaisons entre les universités québécoises

1. Plus de la moitié des étudiantes, étudiants universitaires au Québec sont de « premières générations ». Si, pour les constituantes du réseau de l'Université du Québec le taux monte jusqu'à 72 %, il baisse à 40 % pour les universités de Montréal et de Laval et à 20 % pour l'Université McGill. L'université anglophone reçoit donc 80 % d'étudiantes, d'étudiants dont les parents sont allés à l'université et qui ont grandi dans des maisons équipées d'ordinateurs et de bibliothèques, avec un ou deux parents capables intellectuellement de les aider dans leurs devoirs du secondaire et du Cegep et sans doute capables financièrement de les inscrire à des cours privés et à des activités parascolaires.

2. Ces élites se retrouvent dans une université aux installations sportives et culturelles incomparables. Par exemple, pour leurs concerts, les étudiantes, étudiants en musique de l'Université McGill sont assistés par une équipe d'une quinzaine de personnes à temps plein en charge de quatre grandes salles de concert. Pour une population étudiante à peine deux fois moindre, le département de musique de l'UQAM ne dispose que d'une personne à mi-temps de septembre à avril pour organiser ses concerts, alors que le Centre Pierre-Péladeau leur est peu accessible, contrairement à la volonté exprimée par son mécène.

3. Le stade McGill a joui de subventions publiques pour s'agrandir, et l'équipe de football universitaire d'un appui sans comparaison avec sa médiocrité et ses scandales d'initiation. À l'opposé, l'UQAM peine à recueillir les sommes nécessaires à l'achat d'uniformes de soccer et peut seulement rêver posséder un jour la capacité financière pour soutenir une équipe de hockey ou de football qui n'aurait de toute façon ni stade ni patinoire où pratiquer et s'exécuter devant des foules payantes.

4. Serait-ce pour éviter la possibilité d'un rattrapage que la rectrice sortante de l'Université McGill a qualifié le sommet de l'éducation de « farce » pour ensuite faire volte-face ? A-t-elle craint que le Parti québécois remette en question la différence scandaleuse de traitement entre l'UQAM où je suis professeur et l'Université McGill dont j'avais reçu la médaille d'or du ministre de l'Éducation en 1970 ?

Comparaisons avec le reste du Canada

5. Le réseau universitaire du Québec est-il sous-financé par rapport au reste du Canada (où j'ai débuté ma carrière enseignante à l'Université Queen's) ? Les comparaisons tiennent-elles compte qu'au Québec les Cégeps avalent la facture de la première année universitaire et les Conservatoires jouissent du financement considérable du ministère de la Culture ? Bien des voix s'élèvent pour supprimer Cégeps et Conservatoires, mais n'ont-ils pas permis une amélioration culturelle et éducative des Québécoises et Québécois, plus syndiqués et plus progressistes que la moyenne canadienne ? Cela s'avère un avantage économique – rattrapage du Québec au cours des dernières années – et politique – élection de députés du Nouveau Parti Démocratique (NPD) contre l'élection de députés conservateurs dans le reste du Canada, jeunes du printemps érable assez forts pour mettre à la porte un gouvernement corrompu.

Hausses de salaires abusives et prolifération des fonctionnaires

6. Au Québec, les masses salariales des directions d'universités ont augmenté de 150 % en moins de dix ans, à mesure que le gouvernement libéral les considérait comme des chefs d'entreprise.

7. Pendant que les postes d'administration se multipliaient, les tâches des professeures, professeurs, trop peu nombreux, augmentaient en quantité et s'appauvrissaient en qualité pour répondre à des demandes tatillonnes exigées à intervalles de plus en plus rapprochés par les fonctionnaires du savoir.

L'ASSÉ et la FEUQ : idéologie et « vrai monde »

8. L'Association pour une solidarité syndicale étudiante (ASSÉ) avait raison d'exiger que *la gratuité scolaire* appliquée en France, au Danemark et en Finlande fasse partie des options possibles dans le cadre des discussions à tenir lors du Sommet sur l'enseignement supérieur. La gratuité est un idéal favorisé autrefois par le Rapport Parent et aujourd'hui par l'UNESCO. Si l'ASSÉ pouvait défendre ses idéaux, avec *en principe* le droit de se retirer du Sommet, ce fut du point de vue *politique* un choix déplorable, puisqu'il l'a privée d'exprimer ses revendications en séance. En outre, son boycott du Sommet a eu pour conséquence de priver la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ), la Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ) et la Confédération des syndicats nationaux (CSN) d'un contexte où le gel des droits de scolarité pouvait apparaître comme un compromis, facilitant le « consensus » sur leur indexation à 3 %.

9. La grève, appliquée de façon coercitive par l'ASSÉ, fractionne l'unité étudiante qui a permis la tenue du Sommet et l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement minoritaire, sans qui il n'y aurait aucun conseil de sages pour dorénavant enquêter sur les cas de brutalité policière, comme les Artistes pour la Paix l'ont demandé en deux lettres au ministre de la Sécurité publique, Stéphane Bergeron. L'ASSÉ, mue par son recours à la rue, risque de ramener au pouvoir

les Libéraux ou, au cas où ces derniers et leur nouveau chef sortiraient trop écorchés par les travaux de la Commission Charbonneau, la Coalition Avenir Québec (CAQ) de François Legault. Or, ces deux partis épousent l'étroite logique marchande déplorée plus haut et appuient sans réserves les écoles privées élitistes qui grugent une part déterminante des budgets éducatifs, sans mentionner leur position pro-centrale nucléaire, pro-gaz de schiste et pro-mines d'amiante, trois dossiers qui ont fait monter aux barricades, aux côtés des étudiantes, étudiants, les Artistes pour la Paix lors du Printemps érable.

10. La CAQ évoque, avec certains recteurs et éditorialistes de *La Presse,* la possibilité de moduler les droits de scolarité selon l'université ou la discipline étudiée, arguant que la formation est quatre ou cinq fois plus chère en médecine qu'en sciences sociales. L'idée de *compensation modulatoire*, outre qu'elle multiplierait les fonctionnaires chargés d'en appliquer les principes – dans un programme avec mineure en x et majeure en y, bonjour le joyeux bordel! – ignore qu'un étudiant en médecine n'est pas un médecin et que si un accident ou un désir de réorientation interrompait ses études à un stade avancé, il serait responsable d'une dette considérable sans jamais en recueillir les bénéfices. La compensation modulatoire et, tant qu'à y être, le financement des universités peuvent très bien s'effectuer par le biais d'*un impôt juste et proportionné* non seulement aux salaires mais aux dividendes (l'argent qui fait de l'argent), en débusquant les magouilles comptables et les paradis fiscaux que les plus riches ont les moyens et l'immoralité de se permettre. Merci à la Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU) de l'avoir redit au Sommet.

Frais de scolarité et recherche-création : investissement personnel ou sociétal ?

11. Précédés par feu Michel Freitag (cf. *Le naufrage de l'université*) de même que par Guy Rocher, Lise Payette, Omar Aktouf et Victor-Lévy Beaulieu, dans leur ouvrage médiatisé par l'IRIS *Des mythes sur la hausse des frais de scolarité et l'économie du savoir*, les auteurs Éric Martin et Maxime Ouellet ont dénoncé « la logique marchande », qui constitue en réalité un choix idéologique pervers. « *Cette rhétorique,* écrivent-ils, *vise à inverser la conception historique de l'éducation: on ne considère plus que la formation des individus relève de la responsabilité de la société, mais qu'il s'agit plutôt d'un investissement individuel au service de l'accumulation de richesse personnelle et de la croissance économique des entreprises. Ce faisant, on choisit de mettre l'« université au service de l'économie », en la détournant de sa mission fondamentale qui devrait être de « former des êtres humains capables de vivre ensemble »*, selon des valeurs universelles reconnues et promues par l'UNESCO.

12. L'ouvrage s'interroge également sur la dérive de recherches utilitaires. La liberté académique doit primer. Mon expérience sur des jurys de bourses et de thèses de doctorat me rend admiratif des recherches individuelles et soupçonneux face à celles subventionnées par le privé dont je retiendrai deux exemples scandaleux : d'une part, une recherche biaisée sur l'amiante menée à l'Université McGill et commanditée par l'industrie, qui fait 100 000 morts par année; d'autre part, une recherche acoquinée avec une industrie pharmaceutique faisant mourir ses cobayes humains en Afrique et commanditaire d'un des édifices de l'Université de Toronto : l'université obtint, avant de se voir forcée de la réintégrer par ordre d'une cour de justice, la démission d'une professeure membre de *Science for Peace*, qui avait tiré la sonnette d'alarme (lire la *Constance du jardinier*, de John LeCarré). Plus près de nous, à l'UQAM, Lise Bissonnette a heureusement remplacé Isabelle Hudon, l'ex-présidente (imposée par les Libéraux) du conseil d'administration de l'UQAM, pdg au Québec de *Sun Life Financial* : ce commanditaire est, selon l'*International Coalition for the Abolition of Nuclear Weapons,* basée à Londres, la seule compagnie canadienne à financer à la fois Lockheed Martin et Northrop Grumman, constructeurs américains des F-35 que le gouvernement Harper s'apprêterait à acheter au coût de 45 milliards de dollars, des drones assassins au Pakistan et au Yémen et des bombes atomiques dont les coûts annuels de fabrication aux États-Unis drainent dix fois les budgets annuels de l'ONU et de l'UNICEF réunis.

13. « *Un '' bon '' professeur aujourd'hui, c'est quelqu'un qui est dispensé d'enseigner parce qu'il a obtenu tellement de subventions qu'il doit se consacrer à la recherche de ce qu'il a déjà trouvé et exposé, budget et bibliothèque à l'appui, dans son projet soumis à des chercheurs qu'il a lui-même évalués dans un concours précédent. Il y aurait beaucoup à dire sur le gaspillage éhonté de l'intelligence et des fonds publics dans les universités alors que les professeurs du collégial (sans parler de ceux du secondaire et du primaire) travaillent deux fois plus pour deux fois moins à la véritable formation des esprits, car il faut bien reconnaître que l'université ne prête qu'aux riches, ne développe que des esprits déjà formés, c'est-à-dire les déforme le plus souvent en les spécialisant.* » Ce constat à peine caricatural tiré de l'ouvrage *Aimer, enseigner* (2012) de mon ami Yvon Rivard, professeur à l'Université McGill pendant une trentaine d'années, n'a pas pour objet de nous conduire au fatalisme, mais à une lucidité nouvelle.

14. Conclusion

Le ministre Duchesne doit sans tarder entreprendre les étapes successives d'élimination des gaspillages qui entravent l'avènement de la gratuité scolaire à tous les niveaux : juguler les dépenses frivoles (frais d'avion de première classe de la rectrice de l'Université McGill, primes de séparation des recteurs et des vice-recteurs de l'Université Concordia, sommes dilapidées par Arthur Porter au Centre universitaire de santé McGill [CUSM]), et s'attaquer résolument aux dédoublements de programmes, aux dérives immobilières et à la concurrence effrénée des directions d'universités avec frais de publicité et « clientélisme » absurde, problèmes considérablement aggravés sous le régime Charest.

Enfin, nous sommes heureux de voir le gouvernement actuel emprunter des pistes de solutions praticables, après un Sommet envisagé comme un *processus démocratique* évolutif, avec ses cinq chantiers, dont la création d'un Conseil des universités que nous avions réclamée à grands cris. □

Groupe de travail sur le financement et la pérennité du RRUQ
Des constats alarmants

// MARC CHABOT – Département des sciences comptables et porte-parole syndical à la Table réseau de négociation

Dans une analyse parue dans le SPUQ-Info *de septembre 2011, nous en arrivions à la conclusion que la situation financière du Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) était de plus en plus inquiétante. Le déficit avait augmenté de 44,8 millions de dollars en 2010 seulement, pour atteindre 157,2 millions de dollars, soit une augmentation de 40 %. Le manque à gagner pour garantir la pleine indexation s'élevait à 322,8 millions de dollars. Mais notre propos était, semble-t-il, inutilement alarmiste. Quelques semaines plus tard, le Directeur général du RRUQ publiait d'ailleurs un communiqué pour rassurer les membres quant à la santé financière du régime. Il n'y avait, selon ses dires, pas lieu de s'inquiéter. Comme à l'habitude, ces conclusions étaient exagérément optimistes.*

Au 31 décembre 2011, la situation financière du RRUQ s'était davantage détériorée. Le déficit de capitalisation, si l'on tient compte du financement requis pour garantir le versement de la pleine indexation, était de 519,4 millions de dollars. Plutôt que d'augmenter immédiatement la cotisation, la Direction du RRUQ a plutôt choisi de former un Groupe de travail sur le financement et la pérennité du Régime de retraite. Les constats sont alarmants.

Un partage inégal des coûts

Actuellement, près de 45 % des quelques 8 800 participants actifs ont uniquement du service accumulé après 2004, soit avec une indexation conditionnelle à la santé financière du régime. Selon les projections faites par la Direction du RRUQ, la probabilité d'indexer les rentes pour le service après 2004 est quasi-nulle pour les cinq prochaines années. La probabilité d'accorder la pleine indexation dans 10 ans n'est que de 25 %.

Le coût de la pleine indexation représente 2,4 % des salaires. La totalité des sommes qui devraient être provisionnées pour garantir le versement de l'indexation sert plutôt à renflouer le déficit.

Le partage des coûts est assumé par une proportion de plus en plus petite de membres. Le nombre de participants actifs pour chaque retraité est passé de 14,5 en 1992 à 5,5 en 2002 et à 2,7 en 2011. Il a été établi par les actuaires qu'en finançant le déficit actuel sur les 15 prochaines années, environ la moitié de celui-ci serait financée par de futurs employés.

Avons-nous renoncé inutilement à la pleine indexation ?

En 2005, sur recommandation de la Direction du RRUQ, nous avons renoncé à la garantie d'une pleine indexation de nos rentes afin d'assurer la pérennité du régime de retraite. Les modifications introduites devaient créer une marge de manœuvre de 221 millions de dollars en 10 ans. Or, depuis 2005, le déficit du RRUQ ne cesse d'augmenter. Il était de 519,4 millions de dollars au 31 décembre 2011.

D'aucuns prétendent que les modifications apportées au régime en 2005 n'ont pas produit les résultats escomptés à cause surtout du mauvais rendement des marchés financiers en 2008. Pourtant, dans le Rapport annuel du RRUQ au 31 décembre 2010 (à la page 8), le Directeur de l'actuariat écrivait : « La crise financière de 2008 n'affecte en rien le taux de cotisation grâce aux divers outils de financement mis en place en 2005, par exemple, l'indexation conditionnelle ». Cela sans compter que le rendement du RRUQ pour 2008 a été relativement bon, du moins si on le compare à celui des 10 dernières années.

Un déficit de 519,4 millions de dollars au 31 décembre 2011

Selon la Direction du RRUQ, l'évaluation de la situation financière au 31 décembre 2011 aurait révélé un déficit de capitalisation de 245,4 millions de dollars. Le déficit est plutôt de 519,4 millions de dollars si l'on évalue l'actif à sa valeur marchande et si l'on tient compte, comme il se doit, du montant requis pour garantir le versement de la pleine indexation :

(en millions de $)	2011	2010
Valeur marchande de l'actif	2 437,4	2 415,5
Passif actuariel	2 956,8	2 738,3
Déficit	519,4	322,8
Cotisation requise à long terme en % de la masse salariale	19,0 %	18,2 %

De 2010 à 2011, le déficit a augmenté de 196,6 millions de dollars, soit une augmentation de plus de 60 % en un an seulement. Au 31 décembre 2011, la réserve pour indexation est à zéro. Elle devrait s'élever à 121,0 millions de dollars. Les cotisations versées pour assurer le versement de la pleine indexation ont plutôt été utilisées pour renflouer le déficit.

Sources : RRUQ, Rapport annuel 2011, à la page 11. Les chiffres pour 2012 n'ont pas encore été divulgués.

Se pourrait-il que la Direction du RRUQ et la firme Morneau Sobeco, qui l'accompagnait dans ce dossier, aient mal analysé l'impact des mesures proposées ? Nous savons déjà que les actuaires ont constaté, après-coup, que ces mesures avaient des conséquences inattendues. À cause des exigences contenues dans la *Loi sur les régimes complémentaires de retraite*, la rente versée à un retraité est actuellement supérieure à celle qu'il aurait obtenue autrement, selon la formule en vigueur avant 2005. C'est pourquoi le régime de retraite fut à nouveau modifié en 2010 afin de permettre la récupération d'une partie de cet excédent à même l'indexation future. Or, la situation financière du RRUQ ne permet pas d'accorder cette indexation. Et la situation, loin de s'améliorer, empire d'une année à l'autre. L'excédent qui sera versé en trop aux retraités devient ainsi irrécupérable.

La Direction du RRUQ n'a procédé à aucune analyse rigoureuse des modifications apportées en 2005. Pourquoi cela n'a-t-il pas fonctionné comme prévu ? Avons-nous été induits en erreur ? Avons-nous renoncé inutilement à la pleine indexation ? Une réponse à ces questions, lesquelles ont été maintes fois soulevées à la Table réseau de négociation, est essentielle. Elle constitue un préalable à toute autre solution qui pourrait être envisagée afin d'assurer à nouveau la pérennité du régime de retraite.

Un manque de transparence injustifiable

La situation financière du RRUQ s'est détériorée de façon importante au cours des dix dernières années. **Les scénarios actuellement analysés combineraient, semble-t-il, des réductions dans les prestations de retraite, un gel des salaires pour 2014 et une cotisation additionnelle de l'employeur.** Impossible cependant d'en savoir davantage. Les travaux du Groupe de travail se déroulent dans le plus grand secret. Les documents préparés à grand frais par la firme Aon Hewitt ne sont pas divulgués. Les membres du Comité de retraite eux-mêmes doivent se contenter d'un simple « Bulletin d'information » d'à peine quelques paragraphes. Ce manque de transparence est injustifiable.

La Direction du RRUQ doit immédiatement rendre disponible aux syndicats tous les documents préparés par Aon et mettre en place des mécanismes afin de répondre aux questions soulevées par les membres.

Les modifications éventuellement proposées devront obtenir l'accord des parties à la Table réseau de négociation et être approuvées par chacun des 26 syndicats membres. Il est illusoire de croire que le Groupe de travail puisse présenter ses recommandations à la mi-avril comme prévu et obtenir rapidement notre accord. Nous avons déjà démontré par le passé que nous prendrions le temps qu'il faudra et que les menaces du genre « Il est minuit moins une ! » étaient loin de nous effrayer.

Étalement des embauches par l'ancien recteur : illégal sur toute la ligne !

// ALAIN BROUILLARD – conseiller syndical et procureur du SPUQ - FP-CSN

Au printemps 2012, le recteur Corbo, appuyé de son Comité de direction (recteur, vice-recteurs et secrétaire général) décidait d'étaler les embauches des nouvelles professeures, nouveaux professeurs qui avaient été autorisées par le Conseil d'administration. L'employeur écrivait alors directement aux directions de département sans envoyer de copie conforme au SPUQ, contrevenant ainsi à la clause 3.03 à six ou sept reprises. Dans un premier temps, le SPUQ a contesté cette façon de faire et finalement, un peu avant la date d'audience en arbitrage, l'employeur a fait droit aux griefs du SPUQ, a déclaré qu'il n'avait pas respecté la convention collective (clause 3.03) et a assumé entièrement les frais d'arbitrage.

Dans un deuxième temps, le SPUQ a contesté la décision du Comité de direction d'étaler les embauches, affirmant qu'elle était totalement illégale. Nous avons plaidé que l'instance du Comité de direction n'est pas une instance autorisée en vertu de sa loi constituante ou de la convention collective. De plus, le Conseil d'administration n'avait jamais délégué ses pouvoirs d'embauche à quelque autre instance inférieure que ce soit.

Dans une sentence arbitrale datée du 11 décembre 2012, après six jours d'audience (30 août, 13 septembre, 12, 19, 25 et 26 octobre), l'arbitre Me Mario Létourneau concluait ainsi : « *L'Université a décidé de se doter d'un Comité de direction pour gérer les affaires courantes, mais cette instance, inexistante dans la Loi sur l'Université du Québec, dans le Règlement de régie interne et dans la convention collective, a-t-elle le pouvoir, quelles que soient les circonstances, de réviser, modifier, changer, altérer ou, de toute façon, intervenir dans une décision de l'instance suprême qu'est le Conseil d'administration ?*

Est-ce que le Conseil d'administration pourrait même déléguer à ce regroupement de hauts dirigeants de l'Université que constitue le Comité de direction une partie de son pouvoir décisionnel ?

À ces questions, le Tribunal doit répondre par la négative. »

Le grief étant accueilli, l'employeur a porté cette décision arbitrale devant la Cour supérieure en déposant une requête en révision judiciaire le 10 janvier 2013. Dans sa requête, l'employeur écrit que les départements sont dirigés par des directrices, directeurs de département, lesquels doivent se rapporter au vice-recteur à la Vie académique. Plus précisément, la direction de l'UQAM soutient que, puisque les directions de département avaient entrepris des discussions avec le vice-recteur Robert Proulx afin de limiter les conséquences de l'étalement des embauches, il y aurait eu effectivement une entente entre les directions de département et l'employeur, entente qui priverait le SPUQ de son droit de grief.

Cette perversion des faits, de même que la conception hiérarchique de l'UQAM, seront bien sûr combattues par le SPUQ dans notre opposition à la révision judiciaire patronale.

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

Le SPUQ fait un don à *La rue des femmes*

Cette année, le Conseil exécutif du SPUQ a souligné la Journée internationale de la femme en faisant un don de 1 000 $ à un organisme communautaire sans but lucratif, *La rue des femmes.*

L'organisme s'emploie, depuis 1994, à venir en aide à des femmes en détresse ou en situation d'itinérance en offrant tant des services de base (hébergement, repas, etc.) que des services de développement personnel (activités de socialisation, d'accompagnement, etc.). *Sur la photo : Mario Houde, trésorier du SPUQ, Nathalie Duhamel, directrice adjointe, La rue des femmes et Louis Martin, secrétaire du SPUQ.*

21 bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles

Cérémonie de remise des bourses du SPUQ

//LOUIS MARTIN – Secrétaire

Depuis 1991, le SPUQ distribue chaque année, par la Fondation de l'UQAM, des bourses d'études à des étudiantes, étudiants inscrits aux trois cycles et dans toutes les disciplines. La sélection des récipiendaires est basée en priorité sur l'engagement social ou communautaire (à l'Université ou à l'extérieur) et, en second lieu, sur l'excellence du dossier universitaire.

À l'avant-plan : Lalla Nouzha Tahiri, Marwa Laquerre-Tantawy, Sonia Marcone, Émilie Fortin-Lefebvre, Lyanna Després, Christian Kuss; 2e rangée : Catherine Deshaies, Abdelhamid Benhmade, Marie-Ève Campbell-Fiset, Émilie Jornet, Marie-Anne Waskiewicz; 3e rangée : Laurent Lévesque, Julie Reinling, Jean-Philippe Chabot, Christian Pépin, Nicolas Dedek (Fondation UQAM), Mario Houde (SPUQ), William-J. Beauchemin, Maud Mazo. Photo : SPUQ.

La cérémonie, organisée par le SPUQ, s'est déroulée au Salon des professeures, professeurs le jeudi 21 février 2013, en présence des directrices, directeurs de thèse ou de mémoire ainsi que de monsieur Nicolas Dedek, coordonnateur à la Fondation de l'UQAM, et des membres du Comité exécutif. Cette cérémonie nous a permis de faire valoir l'implication sociale, et sa diversité, de chacune, chacun des étudiantes, étudiants récipiendaires. Cette année, le Syndicat a offert 21 bourses d'études totalisant 40 000 $ aux étudiantes, étudiants suivants :

Bourse d'intégration (1 000 $)
- Marie-Anne Waskiewicz, Éducation en enseignement secondaire

Bourse de premier cycle (1 000 $)
- William-J. Beauchemin, Philosophie
- Jean-Philippe Chabot, Études littéraires
- Lyanna Després, Sexologie
- Marie-Pier Genest, Intervention préscolaire - primaire
- Laurence Guénette, Relations internationales
- Émilie Jornet, Communication
- Laurent Lévesque, Urbanisme
- Julie Reinling, Biologie
- Guillaume Turcotte, Musique

Bourse de maîtrise (2 000 $)
- Catherine Deshaies, Didactique des langues
- Abdelhamid Benhmade, Sciences de la gestion
- Marie-Ève Campbell-Fiset, Science politique
- Marwa Laquerre-Tantawy, Communication
- Félix Lebrun-Paré, Sciences de l'environnement
- Maud Mazo, Danse
- Christian Pépin, Sociologie

Bourse de doctorat (4 000 $)
- Émilie Fortin-Lefebvre, Administration
- Sonia Marcone, Psychologie
- Christian Kuss, Chimie
- Lalla Nouzha Tahiri, Études littéraires

CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

COMITÉ EXÉCUTIF

Président, *Jean-Marie Lafortune*, Dép. de communication sociale et publique
Ier vice-président, *Michel Laporte*, École supérieure de théâtre
2e vice-président, *Pierre Lebuis*, Dép. d'éducation et pédagogie
Trésorier, *Mario Houde*, Dép. des sciences biologiques
Secrétaire, *Louis Martin*, Dép. d'histoire de l'art

REPRÉSENTANTS DE FACULTÉ

Arts, *Dominic Hardy*, Dép. d'histoire de l'art
Communication, *François Desaulniers*, École de langues
Sc. politique et droit, *Rémi Bachand*, Dép. des sciences juridiques
Sciences, *Alain Steve Comtois*, Dép. de kinanthropologie
Sciences de l'éducation, *Delphine Odier-Guedj*, Dép. d'éducation et formation spécialisées
Sciences de la gestion, *Olga Navarro-Flores*, Dép. de management et technologie
Sciences humaines, *Stéphane Bernard*, Dép. de géographie

ARRIVÉES // Bienvenue aux nouvelles et aux nouveaux collègues

Le Comité exécutif souhaite la plus cordiale bienvenue aux collègues dont les noms suivent, qui se sont joints au corps professoral de l'UQAM.

Ont été embauchés avec le statut de professeure, professeur régulier :

- Didactique des langues : Véronique Fortier, Élaine Turgeon
- Éducation et Pédagogie : Nathalie Michaud
- Études urbaines et Touristiques : Priscilla Ananian
- Géographie : Geneviève Marquis
- Histoire de l'art : Christina Contandriopoulos
- Management et technologie : François Audet
- Organisation et ressources humaines : Marie-Josée Lorrain
- Philosophie : Christophe Malaterre
- Science politique : Anne-Marie Gingras
- Sciences des religions : Chiara Letizia
- Sciences économiques : Till Düppe
- Sciences juridiques : Dalia Gesualdi-Fecteau
- Sexologie : Sylvie Lévesque
- Sociologie : Chiara Piazzesi

DÉPARTS // Merci de votre dévouement

Le Comité exécutif salue les collègues dont les noms suivent, qui ont quitté l'UQAM récemment. Nous les remercions pour les services rendus à l'Université et leur souhaitons une excellente retraite ou une fructueuse nouvelle carrière.

- Arts visuels et médiatiques : Monique Régimbald
- Chimie : Richard Béliveau
- Danse : Daniel Léveillé
- Design : Marc Choko, Jerzy Pawulsky
- Éducation et Formation spécialisées : Gérald Boutin, Louise Julien, Frédéric Legault, Denise Normand
- Éducation et Pédagogie : Louise Gaudreau
- Études littéraires : André Carpentier, Élaine Cliche
- Linguistique : Michael Friesner (démission), Claire Géinas-Chebat, Mohamed Guerssel
- Management et technologie : Dan A. Seni
- Musique : Henri Brassard
- Organisation et ressources humaines : André F. Charette
- Philosophie : François Latraverse
- Sciences biologiques : Dolores Planas
- Sciences comptables : Denise Lanthier
- Sciences des religions : François Gauthier (démission)

Nous regrettons par ailleurs les décès de *Jean-Marie Fecteau* du Département d'histoire.

Décès de Jean Desnoyers

// LIVAIN BREAU – directeur, Département de chimie

Nous avons le regret de vous annoncer le décès du doyen de ses professeurs, monsieur Jean Desnoyers, décédé à l'âge de 91 ans.

M. Desnoyers faisait partie de l'équipe initiale qui a fondé le département de chimie en 1969.

Professeur de chimie théorique, il a été aussi directeur de module dans les tout premiers temps de l'Université, développant entre autre le programme de chimie-biologie qui devint plus tard le programme de biochimie. Ancien militaire, il était discipliné, précis et très organisé, mais avec les étudiants, il était très ouvert et conciliant. Il a pris sa retraite il y a un peu moins de 20 ans. Jean consacrait son temps à des travaux superbes d'ébénisterie et de peinture. Profondément catholique, Jean a passé beaucoup de temps à tenter de relier la théorie du Big Bang à une intervention divine. Cette étude s'est poursuivie jusqu'à son décès.

Le département de chimie est fort ému par la disparition de Jean qui laisse derrière lui que des amis. □

Jean-Marie Fecteau (1949-2012)

//MARTIN PETITCLERC – Département d'histoire

Ceux et celles qui ont connu Jean-Marie savent qu'il tirait énormément de fierté de ses origines sociales, ayant grandi dans le quartier ouvrier Saint-Roch à Québec. Après des études à l'Université Laval, il a poursuivi au doctorat à l'Université de Paris VII – Jussieu. C'est sous la direction de Michèle Perrot qu'il a réalisé une superbe thèse de doctorat, qui lui a valu, en 1983, le Prix Gabriel Tarde du Ministère français de la Justice. Elle fut publiée en 1989 sous le titre *Un nouvel ordre des choses : la pauvreté, le crime, l'État au Québec, de la fin du XVIIIe siècle à 1840*.

C'est en 1984 que Jean-Marie est engagé comme professeur substitut au département d'histoire de l'UQAM. Nommé ensuite professeur-chercheur sous octroi à partir de 1987, il devient enfin professeur régulier en 1992. Avec quelques collègues, Jean-Marie a fondé en 1990 le Centre d'histoire des régulations sociales (CHRS) qui est toujours un lieu très dynamique de formation et de recherche en histoire du Québec. Jean-Marie en a été le directeur jusqu'en janvier 2012.

Le livre tiré de sa thèse de doctorat était plus qu'un inventaire des pratiques relatives à la prise en charge de la pauvreté et du crime au tournant du XIXe siècle. En fait, il démontre d'une façon éloquente qu'une analyse des problèmes sociaux nous en dit davantage sur la société elle-même que sur les criminels et les pauvres. Comme il le soulignait alors, les pratiques de prise en charge de la pauvreté et de la criminalité « *apparaissent comme le non-dit d'un ordre* [libéral] *souvent trop bavard, et instituent ces creux qui permettent de mettre en relief une organisation sociale donnée* ». Il a poursuivi cet axe de réflexion au cours des années suivantes. Les résultats de ce nouveau cycle de recherches ont été publiés en 2004 dans un autre ouvrage majeur, *La liberté du pauvre. Criminalité et pauvreté au XIXe siècle québécois*.

Ses travaux ont eu un impact crucial sur le développement de la discipline historique au Québec. Axée autour du concept des régulations sociales, ils ont permis d'ouvrir de nombreux champs de recherche originaux. En plus de contribuer magistralement à l'étude de la pauvreté et de la criminalité, Jean-Marie a été un artisan important du développement de l'histoire de l'État, du droit, de l'Église, de la société civile, etc. Partisan enthousiaste du travail collectif, ces nouveaux chantiers ont souvent été menés en étroite collaboration avec des collègues d'ici et d'ailleurs. C'est aussi en toute collégialité qu'il a intégré à ces nouveaux chantiers plusieurs des 75 étudiantes et étudiants qu'il a dirigés, et diplômés, à la maîtrise et au doctorat.

Au final, ces chantiers constituaient les grands axes d'une même réflexion sur l'histoire politique du Québec. Jean-Marie a d'ailleurs fait de nombreux appels pour un renouvellement de la conception traditionnelle de cette dernière, jusqu'alors préoccupée essentiellement par l'analyse des évènements marquants de la mémoire nationale (les « grands hommes », le jeu électoral, les conflits militaires, etc.). Jusqu'à la toute fin, il a milité énergiquement pour recentrer cette histoire autour d'un questionnement sur les différentes formes que prennent les pratiques de pouvoir et de résistance dans l'histoire.

Une histoire politique des régulations sociales pointait ainsi vers l'analyse non déterministe du changement social, et

donc de la confrontation des pratiques de pouvoir à l'usure du temps, au travail patient de la déviance, au défi ouvert de la contestation, aux aspirations profondes pour l'émancipation. Si Jean-Marie n'a jamais proposé une réponse simple à ce problème complexe, il a certainement dégagé une série de problématiques originales qui lui ont permis, ainsi qu'aux nombreuses personnes qu'il a influencées, de voir différemment l'histoire du Québec.

Enfin, Jean-Marie était aussi un professeur qui adorait enseigner. Cet enseignement était marqué par de profondes convictions sociales : pour lui, l'autorité intellectuelle ne pouvait venir que de la libre confrontation des idées dans une relation pédagogique d'égal à égal. C'est dans cette relation égalitaire que tant d'étudiants et d'étudiantes, qui ne soupçonnaient pas l'importance de leur propre potentiel intellectuel, se sont dépassés au contact de son enseignement.

Dans toute sa carrière, Jean-Marie a été une source constante d'inspiration, autant par l'originalité de sa réflexion savante que par la richesse de son enseignement. Peu de professeurs ont pris autant à coeur la mission fondatrice de notre université pour un savoir critique et démocratique. Il s'agit d'une perte immense pour le département d'histoire et pour l'UQAM. □

292

mars 2013

BULLETIN DE LIAISON DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL